

# SIVOS des 4 Clochers

Téléphone 02.35.27.74.10  
Fax 02.35.29.38.50  
Adresse e-mail : ecole@mlg76.fr

## Procès-verbal de la séance du 21 mars 2019 – 18h30

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme BUFFET, Présidente.

Nombre de délégués municipaux en exercice: 15

Date de la convocation du comité syndical : 12 mars 2019

PRESENTS : Mme BUFFET, Présidente

M. FLEURY, M. ORANGE, Mme ALLAIS, Maires  
Mme GRANDSERRE, M. IZABELLE, délégués titulaires  
M. HOUEL, délégué suppléant

ABSENTS : Mme CARPENTIER, Mme BOILLON, délégués titulaires excusés

Mme FOUBERT, M. CAHARD, délégués titulaires  
Mme DURECU, déléguée suppléante excusée  
M. CRUCHET, Mme HANGARD, Mme LECOURT, délégués suppléants

M. FLEURY a été élu secrétaire.

### 1/ Procès-verbal de la séance du 28/02/2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et sans observation.

### 2/ Budget primitif 2019

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 proposé par Madame BUFFET, Présidente, et qui s'équilibre en section de fonctionnement à 570 410.84 € et en section d'investissement à 487 400 €.

### 3/ Participation des communes au BP 2019

Vu le budget primitif 2019,  
Vu les statuts du SIVOS,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'établir les participations des communes comme suit :

Communes	Population	Budget fonctionnement	Remb. Emprunt n°1	Remb. Emprunt n°2	Remb. Emprunt n°3	Total
Bornambusc	267	35 232.06 €	3 131.15 €	5 173.25 €	3 203.41 €	46 739.87 €
Houquetot	366	48 295.63 €	4 292.14 €	//	//	52 587.77 €
Manneville la Goupil	1028	135 650.01 €	12 055.53 €	2 963.46 €	12 213.02 €	162 882.02 €
Virville	370	48 823.45 €	4 339.05 €	6 110.73 €	4 345.81 €	63 619.04 €
Total	2031	268 001.14 €	23 817.88 €	14 247.44 €	19 762.24 €	325 828.70 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité que :

- Les 4 communes verseront dès le mois de janvier un acompte égal au quart de la participation de l'année précédente. Le solde de la participation sera versé en 2 acomptes égaux : le premier sera versé au mois d'avril, le second au mois de juin.
- La participation concernant le remboursement des emprunts sera versée au mois de juin.

#### **4a/ Transport scolaire**

Madame la Présidente informe l'assemblée que la Région Normandie a engagé plusieurs travaux d'harmonisation pour définir les modalités d'organisation du transport scolaire comme la tarification.

Par mail en date du 18 mars, la Région interroge les AO2 concernant le niveau de couverture accordée aux familles empruntant le réseau de transport scolaire régional au titre de l'année scolaire 2019/2020.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de maintenir le niveau de couverture, à savoir que le coût du transport scolaire est intégralement pris en charge par le SIVOS

#### **4b/ Questions diverses**

1. Devis accepté concernant la mise aux normes des installations électriques de l'école élémentaire : 1 067.56 € HT
2. Départ de Mme Craquelin : le Comité Syndical décide d'offrir à l'agent un bon d'achat de 150 € et d'attribuer un CIA (Complément indemnitaire)

La séance est levée à 18 heures 45.